

Avis de rupture de stock

(tamoxifène (citrate de), Co. 10 mg)

(tamoxifène (citrate de), Co. 20 mg)

La RAMQ vous informe que tous les produits du médicament tamoxifène (citrate de) en concentration 10 mg et 20 mg inscrits à la *Liste des médicaments* sont présentement en **rupture de stock**.

1. Durant la période de rupture de stock, la RAMQ accepte de payer au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule du mélange de poudre de tamoxifène (citrate de) avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments*, et ce, depuis le **16 octobre 2019**. Vous devez alors utiliser le code de service professionnel approprié à la préparation de capsules.

Pour ce faire, vous devez utiliser le code de facturation suivant :

Tamoxifène (citrate de)	Caps.	10 mg	99113709
-------------------------	-------	-------	----------

Si vous faites préparer la mise en capsule du mélange de poudre de tamoxifène (citrate de) avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments* à l'extérieur de votre pharmacie, la RAMQ remboursera exceptionnellement le prix réel d'acquisition incluant les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, vous devez utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Veillez noter que depuis le 31 octobre 2018, les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Une nouvelle infolettre vous sera transmise lorsque les stocks seront rétablis.

2. Dans l'infolettre 184 du 10 octobre 2019, nous vous informions que les produits génériques du médicament tamoxifène (citrate de) en concentration de 20 mg inscrits à la *Liste des médicaments* étaient en rupture de stock.

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS

Téléphone

Québec 418 643-9025
Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 9 h 30 à 16 h 30)

Nous vous informions alors qu'à partir du 8 octobre 2019, la RAMQ acceptait de payer au pharmacien le prix réel d'acquisition pour le produit suivant :

Novaldex-D	Co.	20 mg	02048485
------------	-----	-------	----------

Le produit Novaldex-D étant en rupture de stock, nous vous avisons que la RAMQ accepte de payer temporairement au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule du mélange de poudre de tamoxifène (citrate de) avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments*, et ce, à partir du 16 octobre 2019. Vous devez alors utiliser le code de service professionnel approprié à la préparation de capsules.

Pour ce faire, vous devez utiliser le code de facturation suivant :

Tamoxifène (citrate de)	Caps.	20 mg	99113710
-------------------------	-------	-------	----------

Si vous faites préparer la mise en capsule du mélange de poudre de tamoxifène (citrate de) avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments* à l'extérieur de votre pharmacie, la RAMQ remboursera exceptionnellement le prix réel d'acquisition incluant les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, vous devez utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Veillez noter que depuis le 31 octobre 2018, les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Une nouvelle infolettre vous sera transmise lorsque les stocks seront rétablis.